



BOCCIA

**Championnats du monde
(World Boccia 2026)**

**Règles de sélection
Année 2026**



SOMMAIRE

» Les critères de sélection handisport.....	3-6
» Process de sélection.....	7-8
» Echéancier.....	9

Chemin de sélection de la Fédération Française Handisport

Critères généraux

La Fédération Française Handisport (F.F. Handisport), par décision du comité directeur, confie la procédure de sélection de ses sportifs et sportives pour les compétitions de référence à une Commission fédérale de sélection.

Un relevé des décisions sera établi par compétition.

Composition de la commission fédérale de sélection (C.F.S.)

Le comité directeur élu à la sortie de l'AG fédérale du 14 décembre 2024 désigne les personnes ci-après nommées ou leur représentant :

- Le Vice-Président ou son Représentant ;
- Le Directeur Technique National ou son Représentant ;
- Le Directeur Technique Adjoint en charge de la performance et de la stratégie de la performance paralympique.

Le directeur technique national se réserve la possibilité d'associer toute autre personne compétente avec voix consultative, notamment le Coordonnateur du Bureau de la Vie de l'Athlète.

Fonctionnement de la Commission fédérale de sélection

La Commission fédérale de sélection est en charge, par délégation du Comité directeur fédéral, de l'élaboration des présentes règles de sélection et de la proposition de la liste des sportifs et sportives sélectionnés par la F.F. Handisport.

La F.F. Handisport poursuit l'objectif que les sportifs et sportives sélectionnés soient ceux qui, potentiellement, ont les meilleures chances d'y obtenir une médaille.

En conséquence, les résultats obtenus aux compétitions de sélection ne seront pas les seuls critères d'aide à la décision pris en compte par la Commission fédérale de sélection, qui devra considérer tout évènement ou facteur pouvant influer sur la réussite de cette compétition internationale.



Critères de sélection handisport

A/ GRANDS PRINCIPES DE QUALIFICATION SUR UN PLAN INTERNATIONAL

La sélection des sportives et sportifs français en vue de cette compétition internationale de référence est soumise au respect préalable des règles de qualification édictées par la fédération internationale (F.I) concernée et consultables sur le site Internet en suivant le lien : <https://www.worldboccia.com>

Le fait de satisfaire aux exigences et critères de qualification édictés par la fédération internationale concernée est un prérequis pour prétendre à la sélection. C'est un préalable nécessaire mais pas suffisant à lui seul pour être sélectionné sur la compétition internationale de référence ciblée, d'où la mise en place de critères propres à la FFHandisport.

B/ PRINCIPES DE SÉLECTION F.F. HANDISPORT

Le responsable de la performance disciplinaire proposera à la commission de sélection une liste de sportives et sportifs en cohérence avec les principes généraux de sélection.

La commission de sélection fédérale valide et entérine les sportives et sportifs sélectionnés pour la compétition de référence ciblée.

La fédération, par la voix ou par délégation du président inscrit les sportives et sportifs dans la compétition internationale de référence considérée auprès de l'instance compétente.



Conditions obligatoires pour participer aux sélections HANDISPORT

Conditions obligatoires pour participer aux sélections HANDISPORT

- Avoir une licence fédérale « compétition » à jour dans la discipline concernée ;
- Disposer d'un certificat médical d'autorisation à la pratique compétitive dans la discipline concernée ;
- Être de nationalité française et répondre aux règles fixées par le code de nationalité de la F.I. concernée ;
- Répondre aux critères de qualification internationaux de la F.I., sur les plans administratifs et de classification ;
- Disposer d'un dossier de classification complet et à jour en lien avec les règles fixées par la F.I. ;
- **Être à jour de la surveillance médicale réglementaire** auprès de la commission médicale en lien avec la réglementation en vigueur ;
- Être en conformité avec la réglementation en vigueur en matière de prévention et de lutte contre le dopage (Disposition de l'attestation annuelle de réussite de la formation en ligne de l'AFLD et de la formation en ligne mise en place par la F.I si existante) ;
- Répondre dans les délais indiqués ou notifiés aux demandes administratives et médicales émanant de la F.F.H. ;
- Avoir fait la preuve de sa capacité à vivre en collectivité dans le respect des consignes et de ses partenaires, en lien avec les savoirs être attendus définis dans la convention de sportif(ve) membre d'un Collectif National. Pour rappel, tout propos, geste, comportement inadapté fera l'objet d'une saisine auprès de l'instance fédérale disciplinaire concernée ;
- Avoir signé et respecter les termes de la charte de haut niveau et la convention du S.H.N membre d'un collectif national.
- Participer à tous les stages et programmes des compétitions et répondre aux exigences de suivi d'entraînement fixées par l'Entraîneur National et le Responsable de la Performance disciplinaire dans une perspective de succès lors de la compétition internationale de référence : en termes de planification, de volume hebdomadaire d'entraînement, de suivi.
- Participer aux championnats de France dans les disciplines ou celui-ci existe, sauf situation particulière d'un(e) sportif (ve) soumise à l'approbation du DTN ;
- Remplir les conditions de sélection spécifiques à la discipline concernée définies ci-après.
- Accepter de fournir toutes les informations et pièces nécessaires à la procédure d'accréditation du comité d'organisation
- Toute situation particulière d'un(e) sportif(ve) par rapport à ces critères généraux ou critères de performance ci-après, et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.



Conditions obligatoires pour participer aux sélections HANDISPORT

A NOTER la mention Complémentaire adoptée par le Comité Directeur de la FF Handisport du 20/10/2022 :

« Peut ne pas être sélectionné en équipe nationale ou de France, tout athlète ayant commis des faits ayant donné lieu à condamnation pénale pour agissements contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs et toutes infractions portant atteintes à l'image de la Fédération Française Handisport.

Sur proposition du DTN, après avoir entendu le sportif concerné et à l'examen de sa situation judiciaire, le comité directeur est souverain pour valider ou non sa sélection. »



Dans l'intérêt de l'Équipe de France, toute sélection engendrera une acceptation de fait aux différentes épreuves sur lesquelles la commission fédérale de sélection aura décidé de vous sélectionner.

Tout refus de participation à une ou plusieurs épreuves engendrera de fait une remise en cause de la sélection.

La F.F.H se réserve le droit de refuser un ou plusieurs sportifs et ou équipe(s) qualifiable(s) ou qualifié(s) par la F.I dans le cas où le/la sportif/ve ne réaliserait pas les critères de sélection définis ci-dessous.

Pour les sportives et sportifs sélectionnés, des frais de participation à la compétition internationale de référence pourront être mis en place et définis annuellement en fonction du lieu de la compétition et des critères réalisés.

Pour les Championnats du Monde 2026, la participation financière des sportifs en cas de validation de sa sélection par la commission de sélection seront les suivants :

Critère 2.1 en Individuel et/ou paire : prise en charge totale FFH

Critère 2.2 en individuel et/ou paire : 500 euros

Hors critères nationaux : 1000 euros

Process de Sélection

Championnats du monde 2025 World Boccia

Lieu : Séoul (Corée du sud)

Dates : 24 août - 4 septembre 2026

Règles de sélection critère de performance Pré- requis : Réaliser les critères définis par World Boccia : <https://www.worldboccia.com>

2.1. Seront proposés à la sélection

Pré- requis : Réaliser les critères définis par World Boccia

2.1.1 Les équipes membres du top 6 à la ranking mondiale par équipes à la date de la commission de sélection

2.1.1.1 Les équipes seront composées sur la base des résultats obtenus lors :

- Du stage de qualification
- Des tournois world cup boccia
- Des tournois world challengers
- Compétition internationale de référence N-1

2.1.2 Les sportifs titrés en individuel sur la compétition internationale de référence N-1 sous réserve de place disponible additionnelle aux places attribuées pour les épreuves par équipes.

2.1.3 Les sportifs membres du top 6 à la ranking mondiale individuelle à la date de la commission de sélection sous réserves de place disponible additionnelle aux places attribuées pour les épreuves par équipes.

2.2 Pourront être proposés à la sélection les sportives et sportifs qui auront réalisé des performances suivantes :

Pré- requis : Réaliser les critères définis par World Boccia

2.2.1 Les équipes membres du top 10 à la ranking mondiale par équipes à la date de la commission de sélection

2.2.1.1 elles seront composées sur la base des résultats obtenus lors :

- Du stage de qualification
- Des tournois world cup boccia
- Des tournois world challengers
- Compétition internationale de référence N-1

2.2.2 Les sportifs médaillés en individuel sur la compétition internationale de référence N-1 sous réserve de place disponible additionnelle aux places attribuées pour les épreuves par équipes.

2.2.3 Les sportifs membres du top 10 individuel à la ranking à la date de la commission de sélection sous réserves de place disponible additionnelle aux places attribuées pour les épreuves par équipes.



Modalités de Sélection

Critères d'aide à la décision pour les athlètes proposés à la sélection

Le Manager de la performance disciplinaire en lien avec l'entraîneur national, sera en responsabilité de présenter la liste de sportives et sportifs sélectionnables à la commission de sélection fédérale.

Critères d'aide à la décision pour les athlètes proposés à la sélection

- *Participation au programme fédéral.*
- *Structuration d'entraînement en adéquation avec les enjeux du Haut Niveau.*
- *Progression sur la saison.*
- *Participation aux compétitions nationales ciblées.*
- *Pour les athlètes concernés, avoir répondu de manière sérieuse et ponctuelle aux sollicitations de la F.F.H.*

Toute situation particulière d'un(e) sportif (ve) par rapport à ces critères et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.

Rappel stage de sélection :

1./ Seront invités sur le stage de sélection les sportives et sportifs qui auront réalisé les critères suivants

- *Être âgé de minimum 15 ans*

1.1/ Ranking nationale de l'année N

o Les 2 meilleures sportives et les 2 meilleurs sportifs de la ranking nationale, sous réserve d'être dans les 8 premiers de la ranking nationale mixte à la clôture de celle-ci à l'issue du Championnat de France BC 1,2 et 3.

o Les 2 meilleures sportives et les 2 meilleurs sportifs de la ranking nationale, sous réserve d'être dans les 4 premiers de la ranking nationale mixte à la clôture de celle-ci à l'issue du Championnat de France BC 4.

1.2/ Circuit international

- *Les sportifs et sportives qualifiés lors de la compétition internationale de référence N-1*
- *Les sportifs membre du top 12 à la ranking individuelle mondiale à l'issue du France BC de référence.*

2/ Le staff national se réserve le droit d'inviter des sportives et sportifs complémentaires.



Echéancier

- Janvier 2026 : Mise en ligne des chemins de sélection
- 5 Février 2026 : Publication de la liste BC1-2 et BC 4 des invités au stage de sélection (22 au 26 février à Richebourg) **Conditions obligatoires pour participer aux sélections HANDISPORT**
- 5 Mars 2026 : Publication de la liste BC3 des invités au stage de sélection (13 au 16 Mars à Richebourg) **Conditions obligatoires pour participer aux sélections HANDISPORT**
- 20 mai 2026 : Comité de sélection
- 22 mai 2026 : Publication de la sélection sur le site Internet de la Fédération Française Handisport.



